

I BUT DU COURS

Le séminaire sera consacré à l'écriture de soi dans la pensée et la littérature française aux XVIII^e et XIX^e siècles. On ne visera pas, en priorité, à définir ou à classer les discours qui mettent explicitement en scène le *Je* des écrivains (autobiographie, autoportrait, journal intime...), ni à théoriser le rapport à soi qu'illustrent ces discours. On privilégiera plutôt un exercice de lecture de deux auteurs – Rousseau et Chateaubriand – qui ont marqué la conscience moderne par l'exploration de leur subjectivité à l'époque de la genèse puis de l'éclosion du romantisme. Si ces auteurs font bien d'eux-mêmes la *matière de leur livre* (selon la formule de Montaigne), et si les échos entre leurs œuvres sont nombreux, ils adoptent toutefois des stratégies d'écriture fortement contrastées, autant par la forme de leurs textes – confessions/rêveries et mémoires – que par le projet qui les anime : pour l'un, la fidélité à une exigence morale, pour l'autre, la représentation de l'expérience temporelle ou historique. En s'interrogeant notamment sur le destinataire et sur la finalité que se donnent leurs récits personnels, on réfléchira sur les enjeux éthiques, politiques et spirituels que soulèvent leurs démarches respectives et on s'efforcera d'établir entre eux des éléments de dialogue.

II OBJECTIFS

Connaissance : l'assimilation du contenu et des enjeux philosophiques des textes à l'étude.
Habilité intellectuelle : la participation aux discussions; la présentation orale de textes choisis; l'amorce d'une réflexion personnelle écrite à partir des lectures.

III CONTENU

1. Présentation du séminaire. Deux repères historiques : *Les confessions* (401) d'Augustin et *Les essais* (1588) de Montaigne
2. Rousseau, *Les confessions* (1762-1770) et *Les rêveries du promeneur solitaire* (1778)
3. Chateaubriand, *Les mémoires d'outre-tombe* (1811-1841)

IV LECTURES

Chaque participant doit avoir à sa disposition les deux ouvrages de Rousseau et celui de Chateaubriand mentionnés ci-dessus. On fera une lecture partielle mais substantielle des *Confessions* de Rousseau et des *Mémoires* de Chateaubriand, et on fera une lecture intégrale des *Rêveries* de Rousseau.

Une familiarité avec deux autres ouvrages est fortement recommandée comme préalable pour bien aborder les textes du séminaire : Rousseau, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*; Chateaubriand, *René*.

Quelques autres textes plus courts seront indiqués lors des séances d'introduction, et une bibliographie sera distribuée au début du séminaire.

V FORMULE PÉDAGOGIQUE

Le séminaire procédera par des présentations de textes par les participants, suivies de discussions. Le professeur introduira la problématique dans les premières semaines, et il présentera le moment venu les deux auteurs à l'étude. Un calendrier sera distribué qui indiquera les textes discutés à chaque rencontre.

VI ÉVALUATION

Les participants feront des présentations orales (environ 20 minutes) des textes à l'étude. La quantité de présentations dépendra du nombre d'inscrits, mais chaque participant présentera au moins un ou deux textes de chacun des auteurs. Un tour de table et une discussion suivront ces présentations, où les participants devront démontrer par leurs interventions orales que les lectures ont été faites. Ces présentations et cette participation seront évaluées (50% de la note finale).

Dans la dernière séance du séminaire, chacun fera une brève présentation orale (environ 20 minutes) de son projet d'écriture (25%), et ce travail écrit (12-15 pages) sera remis au plus tard pour le 6 mai 2019 (25%). Le sujet de ce travail sera choisi librement, mais il devra porter sur les lectures effectuées pendant le séminaire et avoir été discuté préalablement avec le professeur.

La présence de chacun à toutes les rencontres est obligatoire.

Notation selon l'échelle en vigueur à la Faculté de philosophie.

Des points seront enlevés pour les incorrections de la langue (voir *Politique du français* disponible sur le site web de la Faculté de philosophie). Le plagiat est tout à fait proscrit. Se référer au site Internet de la Faculté et au *Règlement des études*.